
MAIRIE DE PALEY

12, Rue de la Mairie 77710 PALEY

TELEPHONE : 01 64 31 53 53

TELECOPIE : 01 64 31 49 12

Le 24 mars 2020

LETTRE D'INFORMATION

Chers administrés,

Vu la crise sanitaire liée au COVID-19, les services de la Mairie sont perturbés.

Les agents de la Mairie étant confinés, le secrétariat est fermé au public jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez néanmoins laisser un message sur le répondeur au 01.64.31.53.53 ou bien nous adresser un mail à mairie.paley77@wanadoo.fr, ceux-ci seront lus et écoutés régulièrement.

Les agents du service technique sont également confinés jusqu'à nouvel ordre, nous vous remercions de comprendre que cela pourra occasionner des retards pour certains travaux d'entretien de la commune, notre priorité étant la protection du personnel ainsi que la vôtre.

Nous vous demandons votre aide pour entretenir devant chez vous si cela vous est possible afin de soulager les agents lors de la reprise du travail.

Comme vous le savez, l'ensemble des conseillers municipaux ont été élus au 1^{er} tour le 15 mars 2020 et nous vous remercions vivement de cette confiance accordée. Cependant, les mesures prises par le gouvernement ne nous autorisent pas à procéder à l'élection du Maire et de ses Adjoints pour le moment. De ce fait, la commune reste gérée par l'ancien Conseil Municipal.

Les agents ayant commencés à relever les compteurs d'eau début mars pour la facturation du mois d'avril, certains d'entre vous trouverons dans leur boîte aux lettres un avis de passage. Nous vous remercions de bien vouloir le compléter et le retourner par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Afin de vous tenir informé au mieux et surtout au plus vite des évènements liés à la commune de Paley, nous avons décidé de nous abonner à l'application PANNEAUPOCKET. Celle-ci nous permet de vous informer en temps réel. Nous vous invitons à la télécharger sur votre smartphone. Ces informations seront également disponibles sur le site internet de la commune et l'affichage dans chaque hameau sera évidemment maintenu.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une attestation vous est nécessaire pour tous vos déplacements réglementés en cette période de confinement, celle-ci est téléchargeable sur le site internet de la commune paley.fr.

Restons solidaires, prenons des nouvelles de nos proches et limitons nos déplacements afin de sortir au plus vite de cette situation.

Respectueusement.

Le Maire



Michel COCHIN.